

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DPE 20** Convention tripartite avec le Sycdom pour le versement d'une subvention à l'association "La ressourcerie créative".

**Mme Antoinette GUHL et M. Mao PENINO, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention tripartite avec le Sycdom pour le versement d'une subvention à l'association "La ressourcerie créative" ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1ère commission, et M. Mao PENINO, au nom de la 3<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention tripartite avec le Sycdom pour le versement d'une subvention à l'association "La ressourcerie créative".

Article 2 : Une subvention d'un montant de 26.982 euros est versée par le Sycdom à l'association "La ressourcerie créative".

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**